

## Public Concerné

Tout personnel majeur (+ de 18 ans), reconnu APTE par la Médecine du Travail, appelé à réaliser des travaux en hauteur et devant utiliser des équipements de protection individuelle contre les chutes en hauteur.

## Prérequis

➤ Pas de prérequis nécessaire,  
Les stagiaires doivent être reconnus aptes, par la Médecine du Travail, aux travaux en hauteur

## Objectifs

- Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires aux travaux en hauteur,
- Savoir vérifier son matériel, le régler et savoir s'équiper dans le cadre de la formation travail en hauteur,
- Savoir évaluer les risques face à un travail en hauteur,
- Être capable de choisir les méthodes et les outils de travail adaptés à l'environnement pour optimiser ses mouvements.

## Lieu de la Formation et Planification de date(s)

- Sur votre site en Intra : date à votre convenance.
- En Inter, au sein de l'un de nos centres : nous consulter pour obtenir le planning Inter.

## Durée et Nombre de Stagiaires

- 1 journée, soit 7 heures pour 1 groupe de 1 à 10 stagiaires.

## Contenu de la Formation

- Sensibilisation à la sécurité de la formation travail en hauteur
  - L'accident de travail
  - Importance du coût des accidents de travail
  - Les statistiques des accidents de travail
  - La responsabilité
- Les risques de chute de hauteur de la formation travail en hauteur
  - Les facteurs de chute de hauteur
  - Les accidents dus aux chutes
  - Les chiffres et statistiques
  - Calcul simple des effets dynamiques d'une chute
  - Choix des équipements en fonction de la nature des risques

- La législation et la réglementation de la formation travail en hauteur
  - Le code du travail et les articles
  - Arrêté du 10 mai 1994
- Les équipements et organes de sécurité de la formation travail en hauteur
  - Le harnais
  - Les ceintures
  - Les longes, les longes de maintien et d'antichute
  - Les anti-chutes ou stop chute
  - Les cordages et filets
  - Les lignes de vie
  - Les ancrages
  - Les gardes corps composés de lisse, sous lisse et plinthe
  - Les échelles, échafaudages volants, roulants et échafaudages fixes
  - Les P.E.M.P.
- Condition d'utilisation des équipements de protection de la formation travail en hauteur
  - Le choix et la disposition des points d'ancrage et organes de liaisons
  - Les contrôles à effectuer

## Equipe pédagogique- Qualification des intervenants

- Nos formateurs en travaux en hauteur sont des formateurs en prévention des risques expérimentés sur les thèmes des travaux en hauteur.
- Responsable pédagogique : LAKAL Bruno.

## Moyens Pédagogiques

- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés
- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues

Présentation des principes d'utilisation des EPI contre les chutes  
(Avec une partie pratique sur chantier école).

## Modalités de mise en œuvre

- Les stagiaires devront venir en formation en tenue de travail (avec leurs EPI : gants, chaussures de sécurité, casque si nécessaire),
- Le site de formation devra posséder des moyens de protections individuels et/ou collectifs pour prévenir les risques de chutes lors de la formation pratique.

## Evaluation et Sanction

- Une évaluation à chaud est effectuée à la fin de la session de stage par le formateur. Cette évaluation a pour objectifs principaux de :
  - Evaluer l'intégration des outils et techniques transmis à l'occasion de la formation
  - Mesurer la satisfaction et l'intérêt des participants
  - Pressentir les évolutions et les changements mis en place
  - Détecter les besoins de formation
- Par ailleurs, l'intervenant FLOBEL reste à disposition des participants pour toutes difficultés, interrogations, conseils et recommandations liées à la formation.

- Sanction : Attestation de Formation avec avis de réussite ou d'échec aux évaluations théorique et pratiques.